



Gatineau, le 23 septembre 2026

Objet: Questions non répondues au forum d'information en ligne –démarche participative sur la tarification de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions transmises suivant la tenue du forum.

1. Comment la ville de Gatineau procède pour les activités offertes par des organismes et non par la ville ? Est-ce que ces organismes sont subventionnés par la ville ?

Gatineau appuie les organismes partenaires au moyen de programmes de soutien et d'ententes. Certains reçoivent une contribution financière, d'autres du soutien en services, et certains bénéficient des deux. Le soutien peut notamment comprendre des locaux, du matériel, de la visibilité et de l'accompagnement professionnel. Il dépend des critères d'admissibilité, du partenariat et des ressources disponibles; une subvention financière n'est donc pas automatique.

Pour les organismes de loisirs et culturels, le programme actuellement présenté par la Ville prévoit notamment un soutien annuel pouvant atteindre 50 % du budget, jusqu'à concurrence de 45 000 \$, ainsi que des services municipaux selon leur disponibilité.

L'encadrement par le financement passe aussi parfois par des conditions imposées aux organismes. Par exemple, le Cadre de soutien du service des loisirs, du sport et du développement des communautés prévoit qu'au moins 75 % des membres de l'organisme doivent résider à Gatineau. Ce critère appartient à ce cadre précis et ne doit pas être



généralisé à tous les programmes culturels.

La programmation des organismes subventionnés et les inscriptions qui en découlent sont largement indépendantes de la programmation Ville.

2. Quel est le ratio entre résident vs non-résident sur les 107 802 cartes Accès Loisirs émises par la ville Gatineau ?

- Pour les cartes accès tous groupes confondus : il s'agit d'un ratio de 0.3%
- Pour les cartes accès standard (accès aux bibliothèques et aux activités payantes par inscriptions de la programmation ville) : 0.4%
- Pour les cartes accès + (qui inclus en plus la gratuité des activités libres et de la location d'équipement plein-air) : 0.3%

3. Les non-résidents de la Ville de Gatineau doivent-ils se procurer une carte Accès-Loisirs pour participer à des activités culturelles, comme un club d'histoire, de philosophie ou de photographie? Si elles ne détiennent pas cette carte, peuvent-elles tout de même s'inscrire dans un second temps, advenant qu'il reste des places disponibles après la période d'inscription des résidents?

La programmation des organismes est majoritairement indépendante des processus d'inscription de la Ville. Ceux-ci ne sont donc pas soumis au fonctionnement de la carte.

Pour ce qui est de la programmation dirigée de la ville, oui. Les non-résidents doivent détenir une carte Accès Gatineau valide pour s'inscrire aux activités du programme Culture et loisirs. Ils ne peuvent toutefois accéder à l'inscription qu'à la deuxième vague, après la période réservée aux résidents de Gatineau. Ils peuvent donc s'inscrire seulement si des places demeurent disponibles.

4. Depuis l'instauration de la carte Accès-Loisirs pour les non-résidents, la municipalité de Gatineau a-t-elle vu des améliorations quant à son offre de services, la gestion des organismes, etc. ?



Pour l'ensemble de la clientèle, la carte permet notamment de :

- Simplifier l'identification des usagers et la validation de leur résidence.
- Appliquer les conditions d'accès et la tarification correspondant à leur statut.
- Regrouper l'accès à plusieurs services municipaux.
- Disposer de données sur l'utilisation des services pour éclairer les décisions concernant les activités, les horaires et la capacité des installations.

Concernant la gestion des organismes, la portée est limitée, puisque la carte n'est pas exigée de façon générale pour devenir membre d'un organisme partenaire ou s'inscrire à ses activités. Les bénéfices décrits concernent donc principalement la gestion des services municipaux.

5. Les cartes Accès-Loisirs pour les non-résidents de Gatineau sont-elles différentes visuellement que celles des résidents ?

Non, une différenciation visuelle n'étant pas nécessaire puisque l'accès aux activités libre n'est pas différencié selon le statut de résident ou non-résident. La carte et le compte associé son programmé en conséquence permettant l'accès différencié aux inscriptions.

6. Vous nous avez présenté la façon dont la carte accès a été mise en œuvre à Gatineau. Pourriez-vous également nous expliquer quelles étaient les raisons qui ont amené votre municipalité à l'instaurer? Quel problème cherchez-vous à résoudre et quels étaient les objectifs poursuivis au départ?

La carte a été instaurée pour simplifier l'accès aux services municipaux et leur administration, en offrant un point d'entrée commun aux usagers.

Les objectifs étaient de faciliter l'identification des utilisateurs, d'uniformiser la validation de leur résidence et de permettre l'accès aux bibliothèques, aux inscriptions et aux réservations. Le modèle reposait aussi sur l'accessibilité aux services et la reconnaissance de la contribution financière des contribuables gatinois.



7. **Le système en deux vagues d'inscription crée une situation où un non-résident pourrait payer 300\$ pour sa carte et ne pas obtenir de place dans une activité. Existe-t-il un mécanisme de remboursement ou de report dans ce cas ? Comment la Ville gère-t-elle la communication de ce risque auprès des non-résidents ?**

Pour les résidents tout comme les non-résidents, seul la carte accès standard est nécessaire pour accéder aux inscriptions (au coût de 96\$ pour les non-résidents et gratuit pour les résidents).

La ville affiche sur son site et communique régulièrement que l'accès des non-résidents est **conditionnel aux places disponibles suivant la période d'inscription prévue pour les résidents** et publie les dates auxquelles ils peuvent s'inscrire.

Ainsi, aucun remboursement de la carte accès n'est prévu dû à l'insatisfaction quant au nombre de places disponibles pour les inscriptions.

Nicholas Gagnon-Daniel
Chef de service – Administration et Amélioration Continue
Service des sports, des loisirs et du développement des communautés